

## PRIME CIA 2019 : NON AU MÉPRIS ! OUI À LA JUSTICE !

Le CIA (2019), prime facultative, peut être accordée à des agents "en fonction de leur mérite, de leur engagement personnel et de leur atteinte d'objectifs". Nous, à la CGT, on l'appelle « prime à la tête du client » !

Elle est susceptible d'être versée aux agents appartenant à un corps relevant du RIFSEEP. Les effectifs concernés sont ceux présents dans les services à la date du 30 septembre 2019. Les montants moyens et maximaux figurent en annexes de l'instruction CIA du 15 juillet 2019.

Instrument de management par la pression, ce genre de prime entraîne toujours des problèmes dans les équipes de travail lors de son attribution. La CGT refuse la division entre les agents et revendique la répartition égalitaire de cette prime. La CGT se bat pour que tous les agents touchent le CIA, a minima en respectant la moyenne par corps et par grade.

Or, cette année une majoration pécuniaire sera attribuée aux agents travaillant dans les services Etrangers des préfectures (cf. fin p.4 et début p.5). Si le travail qu'effectue ces collègues doit être reconnu et récompensé, ce doit être le cas de tous les agents de tous les services. Car quels sont les services et les agents qui ne méritent pas un abondement de leur prime de fin d'année ? La CGT refuse la division, car "diviser pour mieux régner", ça fait les affaires de l'administration. Un point sera surveillé par la CGT : quid du montant du CIA versé aux agents si l'enveloppe budgétaire n'est pas abondée ? Cela veut-il dire que pour augmenter la part des collègues des étrangers (de manière légitime, comme pour tous les agents au demeurant) l'administration minorera celle des autres agents, sachant que les décisions de versement du CIA ne se feront qu'en fonction des disponibilités budgétaires (cf. instruction point 2.6) ??? A surveiller.

Comme nous nous y étions engagés, la CGT Intérieur demande un abondement financier du CIA 2019 pour l'ensemble des agents, pour que ne se reproduise pas ce qui s'était passé l'année dernière lorsque le ministère avait décidé de manière scandaleuse un abondement de ... zéro euro, ce qui était une première depuis la mise en place des primes R0 et CIA. Il s'agissait d'un véritable message de mépris adressé par le ministère de l'intérieur et les préfets aux agents.

Parce que le service public est une prestation assurée par des fonctionnaires constituant une communauté de travail, il ne peut être question d'instaurer une rémunération au mérite, collective ou individuelle. C'est contraire aux principes et valeurs de la fonction publique.

C'est pourquoi la CGT revendique :

- l'abrogation du RIFSEEP et de tout système de rémunération au mérite, que ce soit à titre collectif ou individuel ;
- l'intégration de toutes les primes dans le traitement des fonctionnaires ;
- l'augmentation du point d'indice et une augmentation générale des salaires.